



Collectif pour un Québec sans pauvreté
165 de Carillon, local 309, Québec (Québec), G1K 9E9

Téléphone : (418) 525-0040 Télécopieur : (418) 525-0740

Courrier électronique : collectif@pauvrete.qc.ca

Site Internet : www.pauvrete.qc.ca

Aux membres
de la Commission des affaires sociales
de l'Assemblée nationale du Québec

Objet : étude des crédits 2004-2005

Québec, le 26 avril 2004

Mesdames, Messieurs,

Votre commission commencera demain l'étude des crédits prévus pour divers ministères dont l'action est engagée par la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* et le plan d'action publié le 2 avril 2004 pour mettre cette loi en application. Nous vous invitons par la présente à faire diligence pour vous assurer de la pleine application de la loi pour l'année 2004-2005 et pour exiger la constance et la cohérence nécessaires dans l'allocation des crédits qui doivent accompagner cette application.

Le budget du Québec 2004-2005 et le plan d'action du 2 avril annoncent un certain nombre de mesures, dont quelques-unes sont substantielles, qui vont effectivement dans le sens de certaines exigences de la loi et de l'amélioration des revenus et des conditions de vie des familles en particulier. Le plan d'action met par ailleurs en œuvre des mesures qui constituent des reculs par rapport à la situation actuelle de personnes en situation de pauvreté et qui sont par conséquent en contradiction avec la loi. D'autres mesures sont non budgétées ou insuffisamment budgétées. Dans d'autres cas encore, les crédits annoncés sont contradictoires avec ce que supposeraient les mesures en question. Enfin la loi ne se retrouve pas complètement appliquée dans le plan d'action, y compris pour des dimensions importantes.

Lorsque nous avons fait valoir le moyen d'une loi pour engager notre société et ses institutions politiques à jeter les bases d'un Québec sans pauvreté, nous avons raisonné qu'il y a là une façon d'exprimer une volonté qui dépasse les intérêts partisans et qui impose une action permanente au nom de la justice et du droit. Les gouvernements passent alors que les lois restent. Et pour le moment, la pauvreté aussi reste. Même si le plan d'action du 2 avril 2004 améliorera effectivement les revenus de certains ménages en situation de pauvreté, en particulier les familles, il ne le fera pas pour l'ensemble des personnes en situation de pauvreté et il ne programme pas, avec des cibles et une vision par en avant, la visée énoncée dans l'article 1 de la loi de «tendre vers un Québec sans pauvreté». Après comme avant le plan d'action, les personnes les plus pauvres au Québec, soit les personnes assistées sociales aptes au travail, sans emploi et sans mesure, se retrouveront avec un revenu mensuel qui, à 533\$ en 2004, ou pire, à 536\$ en 2005, ne permet pas de traverser un mois sans déficit humain. En effet le plan d'action programme froidement la détérioration du pouvoir d'achat de ces

personnes en prévoyant n'indexer leur prestation qu'à la moitié du taux prévu pour le reste de la société.

Nous émettrons prochainement, une fois que notre Collectif se sera réuni pour la valider, une analyse assez complète du plan d'action et des mesures qu'il énonce. D'ici là, nous voulons vous sensibiliser à un ensemble de questions qui doivent être posées dans le cadre de l'étude des crédits. Vous les trouverez dans le document joint à cette lettre.

Nous comptons sur vous pour poser ces questions et celles que vous découvrirez à travers votre propre analyse du plan d'action, du budget et des crédits 2004-2005. Et nous vous demandons, à l'occasion de l'étude des crédits qui vous incombe, d'exiger du gouvernement qu'il donne des suites acceptables et cohérentes au travail de l'Assemblée nationale tel que manifesté dans la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*.

Bien à vous,



Vivian Labrie, pour le Collectif